

1.0

**Demande de permis de construire**

- Demande préalable  
 Demande de permis de construire  
 Demande de permis général

Commune n°: \_\_\_\_\_

Réception: \_\_\_\_\_

L'administration communale compétente vous fournira les données nécessaires pour remplir les formulaires de demande de permis de construire (plan de zones, règlement communal de construction, recensement architectural, zones de danger, sites [potentiellement] contaminés, etc.).

Types de permis de construire / Conseils pratiques

NPA / Commune: 2520 La Neuveville

Coordonnées planimétriques: 2'574'299 / 1'212'662

Rue / Lieu-dit: Ch. des Rives

N°: \_\_\_\_\_

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 85

**Maître d'ouvrage** (nom, adresse, personne de référence):Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access  
Alte Tiefenaustrasse 6, 3050 Bern

Téléphone \_\_\_\_\_

Télécopie \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

**Représentant(e) avec procuration** (nom, profession, adresse, personne de référence):Swisscom (Suisse) SA, M. Pascal Rebord  
Route de la piscine 14, 1950 Sion

Téléphone 058 223 04 01

Télécopie \_\_\_\_\_

Courriel [pascal.rebord@swisscom.com](mailto:pascal.rebord@swisscom.com) Le maître d'ouvrage confirme, par sa signature apposée à la page 3, l'octroi d'une procuration générale à la personne susmentionnée. La procuration ci-jointe définit la marge de manœuvre dont dispose la personne susmentionnée.**Auteur du projet** (nom, profession, adresse, personne de référence):Hitz et Partner SA  
Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne

Téléphone 021 311 53 80

Télécopie \_\_\_\_\_

Courriel [guehipagwest@hipag.ch](mailto:guehipagwest@hipag.ch)**Propriétaire foncier / Propriétaire immobilier** (nom et adresse, si pas identique au maître d'ouvrage):Bundesamt für Strassen (ASTRA)  
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen

Téléphone 058 462 94 11

Déclaration spontanée en matière de contrôle des constructions:  
**Personne responsable** (nom, profession et adresse):Swisscom (Suisse) SA, M. Pascal Rebord  
Route de la piscine 14, 1950 Sion

Téléphone 058 223 04 01

Télécopie \_\_\_\_\_

Courriel [pascal.rebord@swisscom.com](mailto:pascal.rebord@swisscom.com)**Projet de construction**

- Description:**  Nouvelle construction  Transformation  Changement d'affectation  Agrandissement  Démolition
- Installations techniques  Transformation intérieure d'immeubles dignes de protection ou de conservation  Autres
- Utilisation:**  Artisanat  Agriculture  Habitat
- Industrie  Prestation de services  Autres Télécommunication

**Description du projet et de l'utilisation prévue:**

Modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec de nouvelles antennes / NECE

Utilisation actuelle (en particulier des combles): \_\_\_\_\_

Fondations Système: \_\_\_\_\_

Construction portante

Etagage: \_\_\_\_\_ Parois: \_\_\_\_\_ Plafonds: \_\_\_\_\_

Façades Toit

Matériel: \_\_\_\_\_ Couleur: \_\_\_\_\_

Forme: \_\_\_\_\_ Inclinaison: \_\_\_\_\_

Matériel: \_\_\_\_\_ Couleur: \_\_\_\_\_

 Damage Pose de pieux Minage

Coûts de construction selon l'article 11, alinéa 1, lettre e DPC

fr.: \_\_\_\_\_

Coûts de construction totaux, équipement compris, sans l'acquisition du terrain

fr.: 50'000

fr./m<sup>3</sup>

Volume bâti (VB)

selon SN 504 416 \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

## Prescriptions concernant les zones et la protection

Zone d'affectation: Aucune affectation Zone de protection: \_\_\_\_\_

Nombre d'étages admis / classe de construction: \_\_\_\_\_

Plan de quartier: - \_\_\_\_\_

Degré de sensibilité: DS \_\_\_\_\_

Secteur de protection des eaux:  A  B

Observer la notice concernant la protection des eaux et la gestion des déchets sur les chantiers

ou  
Zone de protection des eaux souterraines:

S1  S2  S3

Observer la notice «Conditions générales posées aux activités de construction dans les zones S de protection des eaux souterraines»

Site pollué?

Oui  
 Non

Observer la notice relative aux projets de construction sur des sites pollués  
Aucune preuve nécessaire

Constructions / pieux dans les eaux souterraines ou abaissement de la nappe phréatique?

Oui  
 Non

Remplir le formulaire CnP -observer la notice relative aux constructions dans les eaux souterraines et à l'abaissement de la nappe phréatique

Aucune preuve nécessaire

Dangers naturels connus ou supposés sur le périmètre en question?

Oui  
 Non

Remplir le formulaire "Dangers naturels (DN)"

Aucune preuve nécessaire

Le projet concerne-t-il (selon l'art.11, al. 2 DPC):

- des objets dignes de protection  Oui  Non

Voir le géoportail du canton de Beme ([www.be.ch/geoportal](http://www.be.ch/geoportal))

- des objets dignes de conservation  Oui  Non

Voir le géoportail du canton de Beme ([www.be.ch/geoportal](http://www.be.ch/geoportal))

- un objet cantonal  Oui  Non

Ensemble bâti selon le recensement architectural (RA): \_\_\_\_\_

- un objet relevant de la protection particulière du paysage  Oui  Non

Voir la liste des objets

Description de l'objet (selon l'art. 10 LC): \_\_\_\_\_

- un objet archéologique:  Oui  Non

### Indications générales (\*si nécessaire, joindre la feuille de calcul)

Raccordement routier:  Route communale  Route cantonale  Accès par le terrain d'autrui

Dimensions principales: Longueur: \_\_\_\_\_m Largeur: \_\_\_\_\_m Hauteur: \_\_\_\_\_m

Nombre d'étages complets: \_\_\_\_\_

Les autres exigences prévues à l'article 11, alinéa 1, lettres f, g et h DPC sont-elles respectées?  Oui

*Indication des surfaces:	SBP logements:	SBP autre:	Place de jeux:	Surface de détente:
- Existant:	_____ m <sup>2</sup>	_____ m <sup>2</sup>	_____ m <sup>2</sup>	_____ m <sup>2</sup>
- Nouveau:	_____ m <sup>2</sup>	_____ m <sup>2</sup>	_____ m <sup>2</sup>	_____ m <sup>2</sup>
- Total:	_____ m <sup>2</sup>	_____ m <sup>2</sup>	_____ m <sup>2</sup>	_____ m <sup>2</sup>

Surface de terrain prise en compte: \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

\*Indice d'utilisation: \_\_\_\_\_ \*Indice de surface verte: \_\_\_\_\_ \*Pourcentage de surface bâtie: \_\_\_\_\_

Ne répondre aux questions ci-dessous que si la surface qui sera définitivement construite ou la surface temporairement requise est supérieure à 2000 m<sup>2</sup> (cf. [guide sur la protection du sol](#)):

Surface de terrain perméable (meuble) requise: _____ m <sup>2</sup>	Dont surface définitivement construite: _____ m <sup>2</sup>	Dont surface temporairement requise: _____ m <sup>2</sup>
---	--	---

**Nombre de logements:**

Existant

Nouveau

Total

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	plus de 5 pièces

\*Places de stationnement pour voitures: \_\_\_\_\_ dont places dans garages ou parkings souterrains: \_\_\_\_\_

\*Places de stationnement pour vélos: \_\_\_\_\_ dont places couvertes: \_\_\_\_\_

Garantie juridique en cas de mise à contribution du terrain d'autrui: \_\_\_\_\_

## Demande de dérogation (joindre motifs sur feuille séparée)

Sont demandées les dérogations aux prescriptions suivantes:

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Règl. constr. communal, art. _____ | <input type="checkbox"/> LR/OR, art. _____ | <input type="checkbox"/> LAE, art. _____         |
| <input type="checkbox"/> LC, art. _____                     | <input type="checkbox"/> LRLR, art. _____  | <input type="checkbox"/> Art. 24 ss LAT/81 ss LC |
| <input type="checkbox"/> OC, art. _____                     | <input type="checkbox"/> OPB, art. _____   | <input type="checkbox"/> Autres _____            |

## Annexes à la demande de permis de construire

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2.0 Technique  | <input type="checkbox"/> 5.4 Raccordement au réseau d'eau   |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2.1 Protection contre les immissions                         | <input type="checkbox"/> 5.5 Installations d'eau / d'eaux usées   |
| <input checked="" type="checkbox"/> 3.0 Evacuation des eaux des biens-fonds                      | <input type="checkbox"/> 5.5 <sup>nouveau</sup> Installations d'eau / d'eaux usées                          |
| <input type="checkbox"/> 3.2 Entreposage de liquides pouvant polluer les eaux                    | <input type="checkbox"/> 5.8 Raccordement au réseau de télécom.   |
| <input checked="" type="checkbox"/> 3.3 Protection contre l'incendie                             | <input type="checkbox"/> 6.0 Réclames   |
| <input type="checkbox"/> 3.5 Protection civile: construction d'abris                             | <input type="checkbox"/> E1-E11 Energie   |
| <input type="checkbox"/> 3.6 Protection civile: dispense de l'obligation de construire des abris | <input type="checkbox"/> Déc. Plan de gestion des déchets de chantier                                       |
| <input type="checkbox"/> 3.7 Prélèvement de chaleur au moyen de collecteurs forés                | <input checked="" type="checkbox"/> Sés Sécurité Sismique   |
| <input checked="" type="checkbox"/> 4.0 Sécurité et santé  | <input type="checkbox"/> DN Dangers naturels  |
| <input type="checkbox"/> 4.1 Questionnaire Protection des eaux - Industrie et artisanat          | <input type="checkbox"/> Bio Sécurité biologique  |
| <input type="checkbox"/> 4.2 Constructions selon la loi sur les forêts (LCFo)                    | <input type="checkbox"/> RN Radon   |
| <input type="checkbox"/> 4.3 Hôtellerie - restauration   | <input type="checkbox"/> Am Amiante   |
| <input type="checkbox"/> 4.4 Protection des eaux dans l'agriculture                              | <input type="checkbox"/> OPAM Prévention des accidents majeurs  |
| <input type="checkbox"/> 5.0 Utilisation de terrain public                                       | <input type="checkbox"/> CSO Construction sans obstacle   |
| <input checked="" type="checkbox"/> 5.1 Raccordement au réseau électrique                        | <input type="checkbox"/> Sol Protection du sol  |
| <input type="checkbox"/> 5.2 Raccordement au teleréseau  | <input type="checkbox"/> CnP Constructions dans les eaux souterraines et abaissement de la nappe phréatique |
| <input type="checkbox"/> 5.3 Raccordement au réseau de gaz                                       | <input checked="" type="checkbox"/> Autres: <u>Calcul ORNI</u>  |

## Autres documents

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Accord des voisins selon l'article 27, alinéa 4 DPC | <input type="checkbox"/> Calcul des places de stationnement                                |
| <input type="checkbox"/> Droit de voisinage / distance à la limite           | <input type="checkbox"/> Calcul des surfaces des places de jeux et des surfaces de détente |
| <input type="checkbox"/> Contrat de servitude                                | <input type="checkbox"/> Concession pour l'utilisation d'eau                               |
| <input type="checkbox"/> Procuration du _____                                | <input type="checkbox"/> Contenu demande de permis général                                 |
| <input type="checkbox"/> Preuves de protection contre le bruit               | <input type="checkbox"/> Concept de protection incendie                                    |
| <input type="checkbox"/> Diagramme d'ombre                                   | <input type="checkbox"/> Signalisation   |
| <input type="checkbox"/> Justification des locaux annexes                    |  |

Remarques:

Plan de mise à l'enquête, Plan cadastral 1:500, Extrait de carte 1:25000

Lieu et date: Sion, 1.9.20

Le maître d'ouvrage:

Swisscom (Suisse) SA  
Access Network West  
Rue de la Piscine 14  
1950 Sion

L'auteur du projet:

Hiltz et Partner SA  
INGENIEURS CONSTRUCTIONS METALLIQUES  
Avenue de Savoie 10  
1003 Lausanne

Le propriétaire foncier:

Le propriétaire immobilier:

Office fédéral des routes  
1470 Estavayer-le-Lac

Conformément à l'article 16 DPC, les gabarits doivent être posés au moment du dépôt de la demande de permis de construire et seront maintenus jusqu'à l'entrée en force de la décision concernant le projet. Les travaux ne peuvent pas commencer avant l'entrée en force du permis de construire.

NPA / Commune: 2520 La Neuveville Office n°: \_\_\_\_\_  
Rue / Lieu-dit: Ch. des Rives N°: \_\_\_\_\_ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 85

**Installations techniques**

**Installation de combustion**

Statut:  Inchangé  Nouvelle installation  Installation de remplacement

	Installations existantes	Nouvelles installations
Type:	<input type="checkbox"/> Chauffage central <input type="checkbox"/> Chauffage décentralisé <input type="checkbox"/> Raccordement au réseau de chauffage à distance <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Chauffage central <input type="checkbox"/> Chauffage décentralisé <input type="checkbox"/> Raccordement au réseau de chauffage à distance <input type="checkbox"/> Autre: _____
Type de combustible: (les différentes options ne s'excluent pas mutuellement)	<input type="checkbox"/> Chauffage au mazout <input type="checkbox"/> Chauffage au gaz naturel <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (air) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (sol) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (eau) <input type="checkbox"/> Chaudière à granulés de bois <input type="checkbox"/> Chaudière à bois déchiqueté <input type="checkbox"/> Chaudière à bûches <input type="checkbox"/> Chauffage solaire <input type="checkbox"/> Chauffage électrique <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Chauffage au mazout <input type="checkbox"/> Chauffage au gaz naturel <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (air) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (sol) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (eau) <input type="checkbox"/> Chaudière à granulés de bois <input type="checkbox"/> Chaudière à bois déchiqueté <input type="checkbox"/> Chaudière à bûches <input type="checkbox"/> Chauffage solaire <input type="checkbox"/> Installation de cogénération chaleur-électricité <input type="checkbox"/> Autre: _____
En cas de chauffage au bois:	<input type="checkbox"/> Réservoir tampon	<input type="checkbox"/> Réservoir tampon
Puissance nominale (Q <sub>N</sub> ):	_____ kW	_____ kW
Puissance calorifique (Q <sub>F</sub> ) <sup>1</sup> :	_____ kW	_____ kW

**Chauffage de l'eau domestique**

Statut:  Inchangé  Nouvelle installation  Installation de remplacement

	Installations existantes	Nouvelles installations
Type:	<input type="checkbox"/> Réservoir central <input type="checkbox"/> Réservoir décentralisé à chaque étage <input type="checkbox"/> Chauffe-eau <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Réservoir central <input type="checkbox"/> Réservoir décentralisé à chaque étage <input type="checkbox"/> Chauffe-eau <input type="checkbox"/> Autre: _____
Type d'installation:	<input type="checkbox"/> Chauffage central <input type="checkbox"/> Chauffe-eau solaire <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur <input type="checkbox"/> Chauffe-eau électrique <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Chauffage central <input type="checkbox"/> Chauffe-eau solaire <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur <input type="checkbox"/> Chauffe-eau électrique <input type="checkbox"/> Autre: _____
Capacité des réservoirs:	_____ réservoirs x _____ litres _____ réservoirs x _____ litres	_____ réservoirs x _____ litres _____ réservoirs x _____ litres

**Autre type d'installation**

<p>Inchangé Nouvelle installation Installation de remplacement</p>	<input type="checkbox"/> Installation d'évacuation d'air (air vicié) <input type="checkbox"/> Installation de ventilation (air extrait) <input type="checkbox"/> Climatiseur <input type="checkbox"/> Autre: Télécommunication	<p>Inchangé Nouvelle installation Installation de remplacement</p>	<input type="checkbox"/> Installation photovoltaïque <input type="checkbox"/> Génératrice de secours <input type="checkbox"/> Moteur à combustion fixe	<p>Inchangé Nouvelle installation Installation de remplacement</p>	<input type="checkbox"/> Ascenseur/escalier roulant <input type="checkbox"/> Poêle à bois/cheminée Nombre d'installations: _____
--	---	--	--	--	--

<sup>1</sup> Formule de conversion pour le bois: Q<sub>F</sub> = 1,15 x Q<sub>N</sub>; pour le gaz ou le mazout: Q<sub>F</sub> = 1,07 x Q<sub>N</sub>

**Plans joints à la demande, remarques:**

Plan de mise à l'enquête, Plan cadastral 1:500, extrait de carte 1:25000

Lieu et date: Sion, 1, 9, 20

Le/la propriétaire de l'entreprise / maître  
d'ouvrage: Swisscom (Suisse) SA

Access Network West

Rue de la Piscine 14

1950 Sion

Le/la mandataire: Hitz et Partner SA

INGENIEURS CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Avenue de Savoie 10

1003 Lausanne

**Le formulaire 2.0 doit être joint à toute demande de permis de construire concernant une installation technique nouvelle ou existante.**

**2.1 Protection contre les immissions**

Commune n°: \_\_\_\_\_

Réception: \_\_\_\_\_

NPA / Commune: 2520 La Neuveville

Office n°: \_\_\_\_\_

Rue / Lieu-dit: Ch. des Rives

N°: \_\_\_\_\_ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 85

**Projets de construction soumis à la législation sur la protection de l'environnement (art. 10 DPC)**

Dans les cas suivants, un rapport technique doit être joint à la demande de permis de construire:

- bâtiment industriel et artisanal, lorsque le projet de construction génère d'autres ou de plus grandes émissions atmosphériques ou une augmentation du bruit extérieur;
- construction ou transformation d'un bâtiment agricole, lorsque plus de 30 UGB sont concernées; nouvelles installations de stockage de lisier, indépendamment des UGB;
- installations de combustion d'une puissance calorifique supérieure à 70 kW (bois) ou à 350 kW (gaz et mazout);
- antennes de téléphonie mobile.

Vous trouverez [la liste complète des projets de construction concernés](http://www.be.ch/economie) sur [www.be.ch/economie](http://www.be.ch/economie) => Industrie & artisanat => Bâtiments et installations industriels.

L'autorité d'octroi du permis de construire peut en outre demander un rapport technique lorsque des questions liées à la protection contre les immissions doivent être clarifiées (art. 22 DPC).

**Données générales**

Propriétaire de l'installation (si différent du maître de l'ouvrage): \_\_\_\_\_

Année depuis laquelle l'exploitation est implantée sur ce site: \_\_\_\_\_

Le projet comporte-t-il des constructions, des transformations, des agrandissements ou des réaffectations impliquant que:

- oui  non des bâtiments ou des installations émettent de l'air contaminé par des substances polluantes / odorantes;
- oui  non que des installations ou des travaux produisent du bruit extérieur;
- oui  non que des stations émettrices soient mises en place (téléphonie mobile, radio, service de radioamateur à courtes ondes, etc.).

**Protection contre le bruit****Phase de construction**

- oui  non Les travaux bruyants doivent-ils durer plus de six jours?
- oui  non Des travaux particulièrement bruyants<sup>1</sup> doivent-ils être exécutés pendant plus de six jours? Le cas échéant, doivent-ils durer plus d'une heure par jour?
- oui  non Des travaux doivent-ils avoir lieu la nuit?

**Phase d'exploitation**

- oui  non Travaille-t-on pendant la période acoustique nocturne (entre 19h et 7h)?
- oui  non Le matériel et les marchandises sont-ils chargés et déchargés en plein air ou sur des plateformes de chargement, etc.?
- oui  non Des machines ou des installations<sup>2</sup> émettant du bruit extérieur sont-elles utilisées?
- oui  non Un concasseur ou un broyeur à bois mobile ou stationnaire est-il utilisé sur le site ?

**Construction dans les secteurs exposés au bruit (art. 31 à 35 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, norme SIA 181)**

Valeurs limites d'immission dépassées:  oui  non  non contrôlé Degré de sensibilité: \_\_\_\_\_

Exigences prévues par l'art. 31 OPB respectées:  non  oui, voir annexe \_\_\_\_\_

Insonorisation des éléments extérieurs attestée:  non  oui, voir annexe \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Par exemple: démolition, pose d'un mur de palplanches, excavation, bétonnage, etc.

<sup>2</sup> Par exemple: installation de production, machine-outil à commande numérique, fraiseuse, raboteuse, installation de soudage, aspirateur mobile à copeaux, etc.

## Protection de l'air

Quels types d'émissions l'installation existante ou projetée génère-t-elle?

- Aucune
  Substances sous forme de poussières
  Substances sous forme de gaz ou de vapeur  
 Substances odorantes
  Autres: rayonnement non-ionisant \_\_\_\_\_  
 Le projet comprend-il une installation de purification de l'air évacué? Si oui, de quel type? \_\_\_\_\_

### Emplacements des ouvertures d'évacuation de l'air vicié:

Types d'émissions ou d'installations provoquant des émissions	La sortie de cheminée dépasse le faite du toit	le toit plat de	Ils figurent sur les plans de construction.
Antenne Swisscom	m	m	<input checked="" type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>

## Réflexions lumineuses (éblouissements) provoquées par des installations solaires

- oui
  non
 Y a-t-il lieu de penser que l'installation pourrait générer des réflexions lumineuses (éblouissements) gênantes pour le voisinage?

## Machines et installations

**Phase d'exploitation** (machines, installations, appareils, équipements techniques)

Description	Génère des émissions atmosphériques	Génère des émissions sonores
Antennes Swisscom	non	non
RBS	non	non
RRH's	non	non

Les machines et installations déjà mentionnées dans les formulaires 2.0 et 4.0 ne doivent pas être incluses.

## Remarques

Plan de mise à l'enquête, plan cadastral 1:500, extrait de carte 1:25000

Lieu et date: Sion, 1.9.20

Le maître de l'ouvrage:

Swisscom (Suisse) SA  
Access Network West  
Rue de la Piscine 14  
1950 Sion

L'auteur-e du projet:

Hitz et Partner SA  
INGENIEURS CONSTRUCTIONS METALLIQUES  
Avenue de Savoie 10  
1003 Lausanne

### Annexes au formulaire 2.1:

- Formulaires de demande de permis de construire 1.0, 2.0, 4.0. Pour les demandes concernant des bâtiments ou installations agricoles, formulaire 4.4 en plus
- Plan de situation
- Plans du projet de construction à l'échelle 1:100 ou 1:50 (plan et coupe)
- Documents spécifiques, telle que fiche de données spécifiques au site RNI ou calcul de la distance minimale pour les bâtiments et installations agricoles

<b>3.0</b>	<b>Evacuation des eaux des biens-fonds</b>	Commune n°: _____
		Réception: _____

NPA / Commune: 2520 La Neuveville Office n°: \_\_\_\_\_  
 Rue / Lieu-dit: Ch. des Rives N°: \_\_\_\_\_ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 85

**Evacuation des eaux du bien-fonds**

Cocher d'une croix

Projet de construction dans le périmètre des égouts selon le PGEE/PGC

Projet de construction hors du périmètre des égouts selon le PGEE/PGC

Raccordement à la STEP centrale  Existant  Nouveau  Non

Raccordement à une petite STEP privée (pSTEP)  Existant  Nouveau

Raccordement à une fosse de décantation provisoire  Existant  Nouveau

Raccordement à une fosse sans écoulement  Existant  Nouveau

Raccordement à une autre installation \_\_\_\_\_  Existant  Nouveau

Construction de nouveaux équipements d'assainissement, de canalisations et de conduites de raccordement

Adaptation / modification des installations sanitaires de l'immeuble uniquement

Nouvelles surfaces de toits \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Nouvelles voies d'accès, places et places de parc pour voitures \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Aucune modification des surfaces de toits, de voies d'accès, de places et de places de parc pour voitures

Evacuation des eaux du bien-fonds selon le système  unitaire  séparatif

Installation d'infiltration (cf.notice)  existante  nouvelle  aucune



**Construction agricole avec déversement dans la fosse à purin**

Eaux résiduelles de l'habitation et/ou du rural déversées dans la fosse à purin  Oui  Non

Si oui, remplir et joindre le formulaire 4.4 "Protection des eaux dans l'agriculture: fosse à purin et fumier"  
 ou joindre une appréciation technique en matière de protection des eaux établie par un service spécialisé reconnu.

**Industrie et artisanat**

Entreprise industrielle ou artisanale  Oui  Non

Si oui, remplir et joindre le formulaire 4.1 "Questionnaire Protection des eaux, industrie et artisanat"

Remarques:

Modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) / NECE

Le / la mandataire certifie l'exactitude des indications fournies ci-dessus.

Lieu et date: Sion, 1.9.20

Le / la mandataire: \_\_\_\_\_

Swisscom (Suisse) SA  
 Access Network West  
 Rue de la Piscine 14  
 1950 Sion

Hitz et Partner SA  
 INGENIEURS CONSTRUCTIONS METALLIQUES  
 Avenue de Savoie 10  
 1003 Lausanne

**Pièces à joindre à la demande:**

- Formulaire de demande de permis de construire 1.0
- Extrait de carte topographique à l'échelle 1:25 000 ou 1:50 000 avec indication de l'emplacement
- Extrait du plan des canalisations à l'échelle 1:1 000 avec indication des collecteurs publics
- Plan d'évacuation des eaux conforme à la norme SN 592 000, annexe 13.1, indiquant les surfaces d'apport et le mode d'élimination des eaux pluviales
- Plan du projet de construction à l'échelle 1:100 ou 1:50 (surfaces et coupes)
- Consentement du propriétaire pour le raccordement aux collecteurs ou au cours d'eau (si la commune n'est pas propriétaire)
- Plans, rapports et notes de calcul relatifs aux installations d'infiltration
- Consentement des voisins si l'infiltration n'a pas fait l'objet d'une publication

NPA / Commune: 2520 La Neuveville

Office n°: \_\_\_\_\_

Rue / Lieu-dit: Ch. des Rives

N°: \_\_\_\_\_

Parcelle(s)/Droit de superficie n° (s): 85

## Indications générales

### 1. Degré de l'assurance qualité probable<sup>1</sup>

 Degré 1     Degré 2     Degré 3     Degré 4

Responsable de l'assurance qualité en protection incendie (nom, adresse et attestation de qualification)

Hitz et Partner SA, Madame Elisabeta Fonseca  
Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne

N° de téléphone: 021 311 53 80

N° de mobile: -

Courriel: guehipagwest@hipag.ch

### 2. Mise en œuvre des mesures de protection contre les incendies

 Concept standard (construction)     Concept standard (installation d'extinction)     Concept spécial (méthode de preuve)

### 3. Géométrie du bâtiment<sup>2</sup> (indications complétant celles du formulaire 1.0 «Demande de permis de construire»)

 Bâtiment de taille réduite     Bâtiment de faible hauteur (jusqu'à 11 m)     Bâtiment de moyenne hauteur (entre 11 et 30 m)     Bâtiment élevé (plus de 30 m)

Nombre de niveaux hors terre: \_\_\_\_\_ Nombre de niveaux souterrains: \_\_\_\_\_

### 4. Distance de sécurité incendie<sup>3</sup>

 Suffisante     Insuffisante

Mesure compensatoire prévue: \_\_\_\_\_

### 5. Mesures techniques et installations de protection contre les incendies

 Installation de détection d'incendie:     Existante     Nouvelle     Aucune  
 Surveillance totale     Surveillance partielle

 Installation d'extinction (sprinkler, etc.):     Existante     Nouvelle     Aucune  
 Protection totale     Protection partielle

 Système de protection contre la foudre:     Existant     Nouveau     Aucun

 Installation d'extraction de fumée et de chaleur:     Existante     Nouvelle     Aucune

 Système de mise en surpression:     Existant     Nouveau     Aucun

### 6. Entreposage et utilisation de liquides et de gaz combustibles

(Pour une quantité totale de 450 litres ou plus, joindre une liste détaillée précisant la substance, la nature et la quantité des liquides et gaz entreposés ainsi que le lieu de l'entreposage)

Liquides extrêmement ou facilement inflammables dont le point d'éclair < 30°C     Oui     Non    Quantité: \_\_\_\_\_Liquides inflammables dont le point d'éclair < 60°C     Oui     Non    Quantité: \_\_\_\_\_Liquides inflammables dont le point d'éclair > 60°C (Mazout et diesel compris):     Oui     Non    Quantité: \_\_\_\_\_Gaz liquide:     Oui     Non    Quantité: \_\_\_\_\_

### 7. Préavis

Le projet a été préalablement discuté avec les instances suivantes:

 Autorité chargée de la protection contre l'incendie (commune/AIB)    Date: \_\_\_\_\_    Interlocuteur: \_\_\_\_\_

 Sapeurs-pompiers    Date: \_\_\_\_\_    Interlocuteur: \_\_\_\_\_
<sup>1</sup> Directive de protection incendie AEAI 11-15 «Assurance qualité en protection incendie»<sup>2</sup> Directive de protection incendie AEAI 10-15 «Termes et définitions»<sup>3</sup> Directive de protection incendie AEAI 15-15 / Chiffre 2.4 «Mesures compensatoires en cas de distances de sécurité incendie insuffisantes»

## 1 1 8. Remarques et compléments

Veillez spécifier dans toute correspondance le code du site : NECE

Lieu et date: Sion, 1.9.20

La requérante/l'auteur du projet  
Le requérant/l'auteur du projet

Swisscom (Suisse) SA  
Access Network West  
Rue de la Piscine 14  
1950 Sion

Hitz et Partner SA  
INGENIEURS CONSTRUCTIONS METALLIQUES  
Avenue de Savoie 10  
1003 Lausanne

### Compétence de l'autorité chargée de la protection contre l'incendie

**Pour la fixation des charges de protection contre l'incendie dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire, les compétences sont clairement délimitées entre l'Assurance immobilière du canton de Berne et les communes.**

L'inspecteur ou l'inspectrice du feu de la commune fixe les charges et les conditions en matière de protection contre le feu pour les catégories de bâtiments suivantes:

- Maisons d'habitation, à l'exception des immeubles-tours (hauteur < 30 m)
- Etablissements d'hébergement et de soins pouvant accueillir jusqu'à 19 personnes (à l'exception des établissements d'hôtellerie)
- Logements et bâtiments d'exploitation agricoles
- Locaux abritant moins de 50 véhicules à moteur
- Bâtiments administratifs et bureaux (jusqu'à 600 m<sup>2</sup> de surface totale par étage, hauteur < 30 m)
- Locaux de vente et groupes de commerces (surface des compartiments coupe-feu < 1200 m<sup>2</sup>), à l'exclusion des pharmacies et des drogueries
- Petits et moyens bâtiments affectés à des activités industrielles ou artisanales et ne présentant aucun risque d'incendie accru (p. ex. salon de coiffure, boulangerie, boucherie, jardinerie, atelier de peinture ou de plâtrerie, entreprise de bâtiment, etc.)

L'AIB est compétente pour tous les autres bâtiments et affectations, et en particulier les immeubles-tours indépendamment de leur affectation (art. 4, al. 1 OPFSP).

En cas d'incertitude quant à l'attribution des compétences, il est possible de consulter l'autorité de police des constructions ou la préfecture.

### Emoluments

Des émoluments sont perçus pour l'examen des demandes de permis de construire, la fixation des mesures de protection contre les incendies, l'exécution des contrôles de la construction ainsi que la réception des travaux.

### Documents nécessaires à l'appréciation de la demande

La demande de permis de construire doit être accompagnée des documents et plans suivants, en fonction du degré de l'assurance qualité<sup>4</sup>:

	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<b>Formulaires obligatoires</b>	<b>1.0 Demande de permis de construire; 2.0 Technique; 3.3 Protection contre l'incendie; 4.0 Sécurité et santé</b>			
Le cas échéant	2.1 Protection contre les immissions; 4.1 Questionnaire Protection des eaux Industrie et artisanat; 4.3 Hôtellerie - restauration			
Responsable de l'assurance qualité en protection incendie		Organisation de projet et attestation de qualification		
Programme d'assurance qualité en protection incendie			Programme sommaire	Plan de mise en œuvre
Dossier des documents soumis à vérification				Plan de mise en œuvre
Plans de construction	Plan de situation et jeu complet des plans de construction			
Plans généraux de protection incendie	5	Plans généraux de protection incendie selon le guide AEAI		
Concept de protection incendie			Concept et plans selon le guide AEAI	
Concept de protection incendie appliquant des méthodes de preuves en protection incendie			Documents prévus par la directive PI 27-15 «Méthodes de preuves en protection incendie»	
Contrôle détaillé de l'exécution				Plan de mise en œuvre
Plan de sécurité incendie du chantier				Plan de mise en œuvre
Exigences des sapeurs-pompiers	Préavis des sapeurs-pompiers <sup>6</sup>			

L'assurance qualité incombe aux propriétaires et exploitants<sup>7</sup>.

**L'administration communale s'assure de l'exhaustivité des documents accompagnant la demande de permis de construire.** Elle transmet le dossier à l'autorité directrice, le cas échéant après l'avoir fait compléter.

<sup>4</sup> La base se trouve dans la directive de protection incendie AEAI 11-15 «Assurance qualité en protection incendie», p. 20 et 21

<sup>5</sup> A la demande du service spécialisé de l'AIB (Fachstelle Brandschutz) dans le cas des immeubles à plusieurs logements, des bâtiments agricoles et des bâtiments de petites dimensions

<sup>6</sup> Champ d'application conformément à la notice explicative de protection incendie de l'AIB «Consultation des sapeurs-pompiers dans la procédure d'octroi du permis de construire» (dès 2017)

<sup>7</sup> Directive de protection incendie AEAI 11-15 / Chiffre 4.1.1 «Tâches des intervenants – Propriétaires et exploitants»

NPA / Commune: 2520 La Neuveville

Office n°: \_\_\_\_\_

Rue / Lieu-dit: Ch. des Rives

N°: \_\_\_\_\_

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 85

## Projets de construction devant tenir compte de la sécurité et de la santé au travail (art. 21 LC)

Les demandes suivantes de permis de construire exigent un rapport technique Sécurité et santé au travail:

- Constructions industrielles
- Constructions artisanales/du secteur des services, si des travailleurs y sont occupés et que l'entreprise présente des dangers particuliers.

**La liste complète des projets concernés** se trouve sous [www.be.ch/eco](http://www.be.ch/eco) => économie => industrie et artisanat => industrie et bâtiments industriels. De plus, l'autorité compétente en matière d'octroi du permis de construire peut exiger un rapport technique si des questions de sécurité et de santé au travail doivent être clarifiées (art. 22 DPC).

**Remarque:** Nous vous recommandons de discuter du projet avec nous avant de déposer la demande de permis: beco Economie bernoise, Sécurité et santé au travail, 031 633 55 27, [info.sga@vol.be.ch](mailto:info.sga@vol.be.ch). Le répondant spécialisé pour votre commune se trouve sur [la liste de l'attribution territoriale](#).

## Exploitant/exploitante du bâtiment (si différent du maître d'ouvrage)

Nom: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_ Télécopie: \_\_\_\_\_  
 NPA, lieu: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_  
 Personne de contact: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

## Données générales

Nombre de travailleurs en place: \_\_\_\_\_ Dans les locaux projetés: \_\_\_\_\_  
 Nombre d'apprentis en place: \_\_\_\_\_ Dans les locaux projetés: \_\_\_\_\_  
 Sorties/issues de secours:  Portes à battant(s)  Portes coulissantes automatiques  Portes à enroulement, tournantes  
 Eclairage de secours:  Oui  Non Lieu: \_\_\_\_\_  
 Nombre de toilettes: \_\_\_\_\_ Dames \_\_\_\_\_ Hommes \_\_\_\_\_ Urinoirs  
 Nombre de vestiaires: \_\_\_\_\_ Dames \_\_\_\_\_ Hommes  
 Niveau sonore I LEX, 8h:  < 85 dB(A)  > 85 dB(A)  
 Premiers soins/infirmerie:  Oui  Non Lieu: \_\_\_\_\_

Est-ce que des substances nocives, toxiques, inflammables ou explosives sont entreposées ou utilisées?  Oui  Non

## Substances (substances nocives, inflammables ou explosives, utilisation et stockage dans l'ensemble de la construction)

Désignation	Quantité	Désignation	Quantité

## Machines et installations

Désignation	Type / Utilisation	Emplacement
Modification d'antennes	Réseau de communication mobile	voir calcul ORNI
Modification d'antennes	Réseau de communication mobile	voir calcul ORNI
Modification d'antennes	Réseau de communication mobile	voir calcul ORNI
Modification d'antennes	Réseau de communication mobile	voir calcul ORNI
Modification d'antennes	Réseau de communication mobile	voir calcul ORNI

Veillez spécifier dans toute correspondance le code du site: NECE

Lieu et date: **Sion**, *1.9.20*

Maître d'ouvrage:

Représentant(e):

*[Signature]*  
Swisscom (Suisse) SA  
Access Network West  
Rue de la Piscine 14  
1950 Sion

Auteur(e) du projet:

*[Signature]*  
**Hitz et Partner SA**  
**INGENIEURS CONSTRUCTIONS METALLIQUES**  
Avenue de Savoie 10  
1003 Lausanne

Exploitant(e):

*[Signature]*  
Swisscom (Suisse) SA  
Access Network West  
Rue de la Piscine 14  
1950 Sion

**Annexes au formulaire 4.0:**

- Formulaires 1.0; 2.0; 3.3
- Plan de situation
- Plans du projet de construction à l'échelle 1:100 ou 1:50 (plan d'ensemble et coupes) avec indication des surfaces de fenêtres et au sol de chaque local.

**5.1****Raccordement au réseau électrique**

Commune n°: \_\_\_\_\_

Réception: \_\_\_\_\_

NPA / Commune: 2520 La Neuveville

Office n°: \_\_\_\_\_

Rue / Lieu-dit: Ch. des Rives

N°: \_\_\_\_\_

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 85

**Projet et exécution** (pour autant que ces données soient connues)

Installateur-électricien (entreprise, adresse, personne de référence)

Téléphone \_\_\_\_\_

Télécopie \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

**Utilisation et énergie / puissance nécessaire** Appartements: Nombre \_\_\_\_\_ Pour les maisons locatives: nombre d'entrées d'immeuble \_\_\_\_\_Préparation d'eau chaude:  1 chauffe-eau par appartement Contenance du chauffe-eau par appartement \_\_\_\_\_ Chauffe-eau central Contenance du chauffe-eau \_\_\_\_\_ Autres systèmes de préparation d'eau chaude \_\_\_\_\_Chauffage des locaux:  Pompe à chaleur  Huile/gaz  Autres \_\_\_\_\_ Artisanat / industrie: Puissance totale de raccordement (selon liste séparée) \_\_\_\_\_ kW

Eventuel raccord - disjoncteur de surtension \_\_\_\_\_ A

**Raccordement**Conduite de branchement privée:  Nouvelle pose  Modifier/adapter  Renforcer Conduite sous câble  Conduite aérienne

Sécurité de raccordement nécessaire \_\_\_\_\_ 3x25 A

Mise à terre:  Mise à terre sera installée  Mise à terre existante Mise à terre de fondation (nouvelle)  Conduite d'eau (existante)  Bande de mise à terre  Autre \_\_\_\_\_Droits de passage pour conduite nécessaires:  Oui (joindre copie)  NonRaccordement à l'antenne collective prévu:  Oui  Non

Date prévue pour le raccordement du courant de chantier: \_\_\_\_\_

Dimensions de la fouille selon le plan de situation: longueur/largeur/profondeur \_\_\_\_\_ m

Conduites existantes dans un périmètre de 10 m autour de la fouille:

 Electricité:  Eau  Gaz  Autres (TV, téléphone...) \_\_\_\_\_Installation de production d'énergie:  Non  Oui Laquelle \_\_\_\_\_ Exploitation propre  Couplée avec le réseau électrique (selon communication)Installation intérieure:  A effectuer  Modifier/adapter  Etendre

Lieu et date: Sion, 1.9.20

Swisscom (Suisse) SA  
Access Network West  
Rue de la Piscine 14  
1950 SionHitz et Partner SA  
INGENIEURS CONSTRUCTIONS METALLIQUES  
Avenue de Savoie 10  
1003 Lausanne

Le mandataire: \_\_\_\_\_

**Pièces à joindre à la demande:**

1 copie de formulaire 1.0 (si en relation avec une demande de permis de construire)

2 plans de situation à l'échelle 1 : 1000 ou 1 : 500

1 projection horizontale du rez-de-chaussée à l'échelle 1 : 100 ou 1 : 50 avec proposition de l'emplacement du coupe-circuit

1 plan d'aménagement des abords à l'échelle 1 : 200 ou 1 : 100

<b>Sés</b>	<b>Sécurité Sismique</b>	N° de la commune : _____
		Reçu le : _____

NPA / Commune: 2520 La Neuveville Office n°: \_\_\_\_\_  
 Rue / Lieu-dit: Ch. des Rives N°: \_\_\_\_\_ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 85

Conformément à la loi sur les constructions (RSB 721, art. 21a), les bâtiments et installations doivent être conçus et entretenus conformément aux normes parasismiques reconnues.

Le formulaire sur la sécurité sismique distingue deux cas : **A ou B.**

**A) Nouvelle construction ou agrandissement**

*S'il s'agit d'une nouvelle construction ou d'un agrandissement, vous vous engagez par la présente déclaration spontanée à respecter les normes SIA relatives aux structures porteuses<sup>1</sup> pour l'ensemble de l'ouvrage (joindre le formulaire au dossier de demande de permis de construire). Vous consentez aussi à transmettre sur demande la convention d'utilisation, la base de projet ainsi que la note de calcul.*

Lieu, date : \_\_\_\_\_

Maître d'ouvrage : \_\_\_\_\_ Auteur du projet : \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**B) Transformation, réaffectation et autres projets de construction**

*S'il s'agit d'une transformation, d'une réaffectation ou d'un autre projet de construction, répondez aux questions suivantes.*

- |   |                              |   |            |
|---|------------------------------|---|------------|
| Une <b>surélévation</b> est-elle prévue ?   | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non | Question 1 |
| L'ouvrage est-t-il assigné à la <b>classe d'ouvrage II ou III<sup>2</sup></b> ?     | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non | Question 2 |
| Le projet touche-t-il de manière pertinente la <b>structure porteuse</b> ?          | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non | Question 3 |
| Les coûts de construction selon l'art. 11/1e DPC dépassent-ils <b>CHF 500 000</b> ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non | Question 4 |

*Par la présente déclaration, les requérants confirment que les indications fournies sont véridiques et que la procédure répond aux normes SIA<sup>3</sup>. Ils consentent également à transmettre sur demande la convention d'utilisation, la base de projet ainsi que la note de calcul.*

Lieu, date : Sion, 1.9.20

Maître d'ouvrage : Swisscom (Suisse) SA  
Access Network West  
Rue de la Piscine 14  
1950 Sion  
 Signature \_\_\_\_\_

Auteur du projet : Hitz et Partner SA  
INGENIEURS CONSTRUCTIONS METALLIQUES  
Avenue de Savoie 10  
1003 Lausanne  
 Signature \_\_\_\_\_

*Si vous répondez « Oui » à au moins une des questions, un/e planificateur/trice des structures porteuses doit être impliqué et nommé.*

**Planificateur/trice des structures porteuses**  
 (nom, profession et adresse, contact):

Téléphone \_\_\_\_\_  
 Télécopie \_\_\_\_\_  
 Courriel \_\_\_\_\_

*Par la présente déclaration, le spécialiste dont le nom figure ci-dessus confirme qu'il examinera, planifiera et réalisera l'ouvrage conformément aux normes SIA<sup>3</sup> en vigueur resp. selon les règles de l'art reconnues.*

Planificateur/trice des structures porteuses :

Lieu, date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> voir les normes SIA 260 ss, notamment la norme SIA 261  
<sup>2</sup> voir la norme SIA 261, tableau 25 et l'aide pour le formulaire sécurité sismique  
<sup>3</sup> voir les normes SIA 269 ss, notamment la norme SIA 269/8

Le projet consiste-t-il à réaliser...

ou



## Aide pour le formulaire sécurité sismique

### 1 Contexte

Les séismes peuvent se produire partout en Suisse et représentent le danger naturel avec le plus grand potentiel de dommage. La prise en compte dès l'avant-projet de l'action sismique selon les normes SIA en vigueur pour les nouvelles constructions (SIA 260 ss) et les ouvrages existants (SIA 269 ss) garantit une protection efficace grâce au dimensionnement et aux mesures constructives. Construire parasismique est peu coûteux pour les nouvelles constructions. La sécurité sismique des ouvrages existants est souvent inconnue et pour partie insuffisante. Un examen peut évaluer si des mesures proportionnées sont appropriées. En vertu de la loi sur les constructions (RSB 721, art. 21a), les bâtiments et les installations doivent être conçus et entretenus conformément aux normes parasismiques reconnues.

### 2 Responsabilité

Le propriétaire d'un bâtiment est responsable de la sécurité et répond du dommage causé à des personnes ou à des choses (art. 58 CO). Les bâtiments existants doivent donc régulièrement être adaptés aux nouvelles normes de sécurité.

Les planificateurs/trices s'engagent à respecter les règles de l'art reconnues dans le domaine de la construction, définies par les normes SIA (art. 398 CO et règlements SIA).

### 3 Procédure

Conformément au décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (RSB 725.1, art. 10, al. 3a), le formulaire sécurité sismique (SéS) doit être déposé pour tous les projets de construction avec la distinction suivante<sup>1</sup>:

#### A. Nouvelle construction ou agrandissement

En signant la déclaration spontanée, le maître d'ouvrage, l'auteur du projet et le propriétaire foncier déclarent connaître les normes SIA et s'engagent à les respecter. Ils consentent en outre à transmettre sur demande la convention d'utilisation, la base de projet ainsi que la note de calcul. **Il est présumé qu'un/e planificateur/trice des structures porteuse est impliqué dans tous les cas et que par conséquent sa signature n'est pas requise dans le cas A.**

#### B. Transformation, réaffectation et autres projets de construction

Il est expressément demandé au maître d'ouvrage et au/à la planificateur/rice de considérer la sécurité sismique des ouvrages existants dans le cadre de projets de construction. Il est à noter que les normes SIA ont renforcé l'action sismique au cours des dernières décennies.

En égard au principe de proportionnalité, quatre questions permettent d'éliminer les cas de moindre importance pour lesquels la déclaration spontanée confirme le respect des normes SIA. Pour les projets de construction pertinents (au moins une réponse positive), l'autorité d'octroi de permis exige qu'un/e planificateur/trice des structures porteuses soit impliqué. Ce spécialiste doit connaître les normes SIA 269 ss et en particulier la norme SIA 269/8 et garantit un examen approprié au projet de construction (relevé de l'état, analyse structurale, évaluation de l'état et recommandation d'intervention). Si une réponse positive est donnée à l'une des quatre questions, cela ne signifie pas nécessairement que la sécurité sismique est insuffisante et, le cas échéant, que de plus des mesures constructives sont requises, car le principe de proportionnalité prévaut.

<sup>1</sup> Si le projet correspond aussi bien au cas A qu'au cas B, veuillez procéder comme indiqué dans le cas B.

- **Question 1 : Une surélévation est-elle prévue ?**

Une surélévation entraîne une charge supplémentaire pour les murs, les piliers et les fondations et accroît souvent l'action horizontale due au séisme. Si la sécurité sismique est insuffisante, des mesures sont à planifier le cas échéant.

- **Question 2 : L'ouvrage est-t-il assigné à la classe d'ouvrage II ou III ?**

Les classes d'ouvrage (CO) sont définies dans la norme SIA 261.

CO I: entre autres, bâtiments d'habitation, administratifs et artisanaux ayant une faible occupation (en moyenne moins de 50 personnes). Si l'ouvrage correspond à ces critères, veuillez répondre « non » à la question 2.

CO II: bâtiments occupés par plus de 50 personnes, fréquentation possible par un grand nombre de personnes, bâtiments avec des marchandises ou des installations de valeur particulière ou infrastructure ayant une fonction importante.

Exemples : écoles, stades, églises, bâtiments de l'administration publique, ponts importants, murs de soutènement le long d'importantes voies de circulation, installations d'approvisionnement et d'évacuation, etc.

CO III: bâtiments abritant des infrastructures ayant une fonction vitale tels que hôpitaux d'urgence, casernes de pompier, garages d'ambulance, ponts et ouvrages de soutènement de grande importance et installations d'importance vitale. Ces constructions et installations doivent être opérationnelles en cas de catastrophe.

- **Question 3 : Le projet touche-t-il de manière pertinente la structure porteuse ?**

Si des éléments porteurs, notamment des murs ou des piliers, sont supprimés, modifiés ou par exemple remplacés par des poutres, un/e planificateur/trice des structures porteuse doit être impliqué.

**Interventions sans pertinence**

- Petites perforations murales
- Perforations dans le plafond n'affaiblissant pas la liaison mur/plafond
- Suppression de superstructures
- Ajout de petites superstructures ou d'éléments non structuraux montés avec des joints (par ex. système de cloisons)

**Interventions ayant une pertinence**

- Interventions sur des éléments porteurs de contreventement, par ex. refends, cadres et treillis, réduisant la résistance portante.
- Interventions dans des endroits particulièrement importants pour le flux des force (par ex. perforations au plafond au droit d'éléments de contreventement).
- Suppression ou ajout d'éléments de contreventement créant des points faibles dans la structure porteuse.
- Interventions entraînant une diminution significative de la rigidité d'un étage.

En cas de doute, un ingénieur civil doit évaluer si une intervention au niveau de la structure porteuse est pertinente ou non pour la sécurité sismique.

- **Question 4 : Les coûts de construction selon l'art. 11/1e DPC dépassent-ils CHF 500 000 (formulaire 1.0)?**

En principe, les projets de construction sur des ouvrages existants offrent l'opportunité d'examiner la sécurité sismique. Si la sécurité est insuffisante, des mesures d'interventions sont à mettre en œuvre en tenant compte de la proportionnalité. Avec l'accent sur les risques majeurs, aucune charge n'est imposée en cas de coûts de construction faibles.

## 4 Informations complémentaires

OFEV 2013 : Notre bâtiment est-il suffisamment résistant aux séismes? Vérifier et améliorer la sécurité parasismique : quand et pourquoi?

OFEV 2013 : Construire parasismique en Suisse. Pourquoi et comment?

OFEV 2016 : Sécurité sismique des éléments non structuraux et autres installations et équipements. Recommandations et précisions pour la pratique.

[www.bafu.admin.ch/seismes](http://www.bafu.admin.ch/seismes)